

PRÉFET DE LA DRÔME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installation classée pour la protection de l'environnement

demande d'autorisation d'extension d'une plateforme de compostage de déchets non dangereux

présentée par la Société FERTIDROME

sur la commune de CHATUZANGE-LE-GOUBET (26300)

345 Chemin de l'Ozon – Quartier Cizeranne

Par arrêté n° 2018053-0001 du 22 février 2018, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours est prescrite du **lundi 26 mars 2018 au jeudi 26 avril 2018 inclus**.

Ce projet, relevant de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, **rubrique n° 2780-2-a** (*installations de compostage de déchets non dangereux ou de matières végétales – 2 : Compostage de fraction fermentescible de déchets triés à la source ou sur site, de boues de station d'épuration, seuls ou en mélange avec des déchets admis dans une installation relevant de la rubrique 2780-1 – a : la quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 20 t/j*), est soumis à autorisation et doit faire l'objet des formalités d'enquête publique. Au terme de la procédure, une autorisation assortie du respect de prescriptions, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur est **Monsieur Alain VALADE**, cadre de l'industrie, retraité.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers et leurs résumés non techniques, et la décision de l'autorité environnementale, est disponible en mairie de CHATUZANGE-LE-GOUBET, siège de l'enquête, où le public pourra le consulter, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, sur support papier et sur un poste informatique en version numérique, et consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

L'entier dossier est consultable, pendant l'enquête, sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquête Publique – espace « participation du public ». Un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public, qui seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie de CHATUZANGE-LE-GOUBET. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations, celles-ci devront être, le cas échéant, adressées par courrier au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie siège de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques - espace « participation du public ».

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées :

- **par voie postale** en mairie siège de l'enquête : Mairie de CHATUZANGE-LE-GOUBET 29 rue des Monts du Matin 26300 CHATUZANGE-LE-GOUBET, **à l'attention du commissaire enquêteur**, lequel les annexera au registre d'enquête, **ou** :

- **par courriel** : pref-consultation-enquete-publique5@drome.gouv.fr avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête publique, sur sa demande et à ses frais, en Préfecture de la Drôme au Bureau des Enquêtes Publiques. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

L'avis d'enquête, l'avis de l'autorité environnementale, puis le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, puis la décision, seront tenus à la disposition du public sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP – espace « procédure », pendant un an.

Les communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km sont : CHATUZANGE-LE-GOUBET, MARCHES, ROCHEFORT-SAMSON, JAILLANS et BEAUREGARD-BARET.

Les communes d'épandage sont : CHATUZANGE-LE-GOUBET, BOURG-DE-PEAGE, ROCHEFORT-SAMSON et ALIXAN.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de CHATUZANGE-LE-GOUBET :

- le **lundi 26 mars 2018 de 15h30 à 17h30**
- le **mardi 3 avril 2018 de 15h30 à 17h30**
- le **mardi 10 avril 2018 de 8h00 à 10h00**
- le **samedi 21 avril 2018 de 9h00 à 12h00**
- le **jeudi 26 avril 2018 de 15h30 à 17h30**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de CHATUZANGE-LE-GOUBET, ainsi qu'en Préfecture de la Drôme (Bureau des Enquêtes Publiques), pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à : **M. Vincent JAMONET** ou **Mme Christine DEHAUME**, co-gérants - SARL FERTIDROME 345 Chemin de l'Ozon – Quartier Cizeranne – BP 9 – 26300 Chatuzange-le-Goubet
Tel : 04-75-47-40-42 ou 06-17-15-14-19 – Courriel : vincent.jamonet@groupe-jamonet.fr